DOCUMENT D'OBJECTIFS 2013-2018

SITE NATURA 2000 « FR3100482 » DUNES DE L'AUTHIE ET MOLLIERES DE BERCK

PARTIE MOLLIERES DE BERCK

Document transmis pour validation par le CSRPN

- Mars 2012 -

DOCUMENT D'OBJECTIFS
2013-2018
DUNES DE L'AUTHIE ET MOLLIERES DE BERCK
PARTIE MOLLIERES DE BERCK

PARTIE B

Mars 2012

Dossier réalisé par :
Pascal DESFOSSEZ, validation scientifique
Bénédicte LEFEVRE, pilotage du dossier et animation de la concertation

Sommaire

I. BILAN SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, ESPECES ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 4

A. évaluation pour les habitats d'intérêt communautaire 4

1. Méthodologie employée 4
2. Résultats 4
3. Bilan cartographique 6

B. Analyse des états de conservation des espèces d'intérêt communautaire 8

1. Ache rampante (*Heliosciadium repens*) 8

Répartition nationale de l'Ache rampante (*Heliosciadium repens*) 10

2. Triton crêté (*Triturus cristatus*) 12

II. FACTEURS D'INFLUENCE ET ANALYSE DES TENDANCES D'EVOLUTION 14

A. Les facteurs d'influences naturels et anthropiques 14

1. Atterrissement, envasement, assèchement de milieux aquatiques et humides 14
2. Gestion du site 14
3. Fermeture du milieu - dynamique spontanée d'embroussaillement 15
4. Plantations 15
5. Pression exercée par les herbivores sauvages 15
6. Dynamique morpho-sédimentaire 15
7. Espèces invasives et envahissantes 16
8. Fréquentation humaine 16

III. DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES 18

A. Enjeux lies au patrimoine naturel 19

B. Analyse de la compatibilité entre les enjeux et les activites sur le site 21

1. Analyse de la compatibilité entre les enjeux et les programmes collectifs 24

IV. DEFINITION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES 25

Liste des tableaux

Tableau 1 : analyse des états de conservation des habitats (d'après CRP, 2011)

Tableau 2 : bilan relatif à la connaissance d' Heliosciadium repens en Région Nord-Pas de Calais

Tableau 3 : bilan relatif à l'état de conservation de l'Ache rampante sur le site

Tableau 4 : cotation utilisée pour le choix de l'état de conservation

Tableau 5 : bilan relatif à l'état de conservation du Triton crêté sur le site

Tableau 6 : croisement des enjeux liés au patrimoine naturel

Tableau 7 : analyse de la compatibilité entre les enjeux et les activités sur le site

Tableau 8 : analyse de la compatibilité entre les enjeux et les programmes collectifs

I. BILAN SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, ESPECES ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

A. EVALUATION POUR LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. Méthodologie employée

L'évaluation de l'état de conservation de chaque végétation d'intérêt communautaire repose sur l'appréciation de sa typicité floristique [par comparaison avec le(s) relevé(s) phytosociologique(s) de la diagnose descriptive originelle, en tenant compte de :

- la naturalité de l'habitat (rudéralisation, eutrophisation, présence d'espèce invasive, etc.)]
- la stratification plus ou moins complexe des végétations herbacées. Cette stratification est évaluée en fonction de l'envahissement ou non d'une espèce monopolistique [Fétuque roseau (*Festuca arundinacea*) dans la prairie pâturée à Pulicaire et Jonc glauque par exemple], de la présence de trouées, etc.

L'état de conservation des habitats comprend 3 niveaux :

- le niveau 1 correspond à des végétations globalement en bon état de conservation (cortège floristique caractéristique bien exprimé, naturalité, structuration et extension spatiale satisfaisantes) ;
- le niveau 2 correspond à des végétations d'état de conservation moyen, c'est-à-dire dont la texture et/ou la structure ne sont pas optimales mais pour lesquelles le biotope ne présente pas d'altération irréversible ou très difficilement remédiable à court et moyen termes telles que la minéralisation d'un sol tourbeux, l'hypertrophisation d'un substrat, etc.;
- le niveau 3 correspond à des végétations en mauvais état de conservation, c'est-à-dire soit à des habitats fragmentaires (surface insuffisante[1] pour atteindre un degré de saturation spécifique suffisant), soit à des végétations dont la qualité du biotope est altérée de manière importante et durable, même si des opérations de restauration écologique étaient mises en œuvre.

2. Résultats

Ils sont reportés dans le tableau suivant :

[1] À titre indicatif, les aires minimales acceptées relatives à quelques formations végétales sont les suivantes : pelouses (1 à 2 m^2), bas-marais (au moins 5 m^2), prairies et mégaphorbiaes (au moins 16 m^2), roselières et cariçaies (au moins 30 m^2), fourrés (au moins 50 m^2), forêts (au moins 300 m^2).

Code Habitat	Intitulé	Typicité/exemplarité	Surface occupée	Etat de conservation
7230-1	Végétation des bas marais neutro-alcalins, bas marais à Laîche noire et Hydrocotyle commune. *Communauté à Carex nigra et Hydrocotyle vulgaris.*	Végétation non décrite dans la bibliographie, estimation de la typicité impossible. L'état de conservation de la végétation a été jugé en fonction de la structure de celle-ci ainsi que de sa composition floristique, plus particulièrement en fonction du cortège d'espèces turficoles.	Plus de 16 ha	Jugé favorable pour 7 relevés, moyen pour les 9 autres.
3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae* Gazon amphibie à Samole de Valerandus et Littorelle des étangs *Samolo valerandi - Littorelletum uniflorae*	Cortège floristique typique de la végétation mais celle-ci est très peu représentée sur l'ensemble du site. 2 individus observés dans des mares de chasse (fossé secondaire exclu – cortège floristique moins typique).	0.23 ha	Etat de conservation favorable sur une mare, moyen pour l'autre.
3140-1	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques Herbier à *Chara* globuleuse *Charetum fragilis*	Cortège floristique typique en dépit de sa monospécificité. Les communautés algales du *Charion fragilis* sont, en général, très peu diversifiées.	0.09 ha	Favorable.

Tableau 1 : analyse des états de conservation des habitats (d'après CRP, 2011)

Les trois habitats d'intérêt communautaire couvrent une surface de 18 hectares.

L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire présente un état de conservation favorable à moyen. Il faut toutefois signaler le caractère très ponctuel du gazon à Samole de Valerandus et Littorelle des étangs (*Samolo valerandi - Littorelletum uniflorae* ; 3110) qui ne couvre qu'une surface réduite. Cette végétation inféodée aux bordures des mares et des étangs n'occupe jamais, dans d'autres contextes, de très grandes surfaces.
Le bas-marais pionnier à Laîche noire et Hydrocotyle commune (Communauté à *Carex nigra* et *Hydrocotyle vulgaris* ; 7230) est très bien représenté sur le site, avec en général un état de conservation convenable.
Enfin, les herbiers à Characées sont quant à eux très peu représentés. La surface donnée de 903 mètres carrés est à minorer dans le sens où les herbiers observés n'étaient pas très denses ce qui entraîne une difficulté dans l'estimation de leur surface.

3. Bilan cartographique

La cartographie suivante s'appuie sur les informations relatives à l'état de conservation pour chaque habitat d'intérêt communautaire (conservation ou degré de restauration), qui ont été collectées *in situ*.

Définition des couleurs, trames utilisées et étiquettes

Le choix des couleurs reprend les principes de ceux de la carte phytosociologique.

La trame « composite » de la carte phytosociologique a été maintenue pour signaler les unités composites pourvues d'au moins un habitat d'intérêt communautaire.

Les étiquettes indiquent l'état de conservation de l'habitat (1, 2 ou 3).

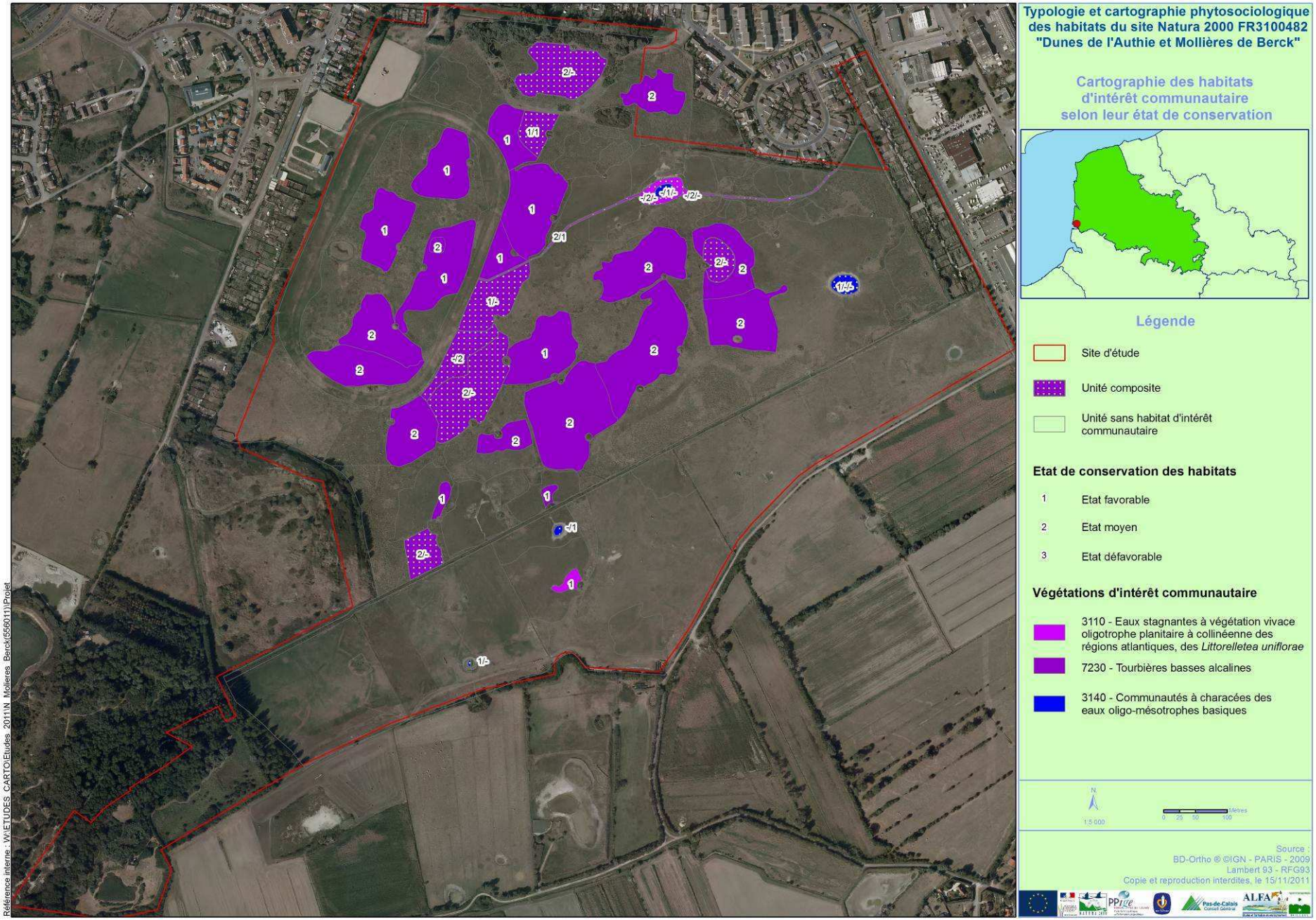
Typologie et cartographie phytosociologique des habitats du site Natura 2000 FR3100482 "Dunes de l'Authie et Mollières de Berck"
Cartographie des habitats d'intérêt communautaire selon leur état de conservation
Légende
Site d'étude
Unité composite
Unité sans habitat d'intérêt communautaire
Etat de conservation des habitats
1 Etat favorable
2 Etat moyen
3 Etat défavorable
Végétations d'intérêt communautaire
3110 - Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe planitaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae
7230 - Tourbières basses alcalines
3140 - Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques
N
1:5 000
Mètres
0 25 50 100
Source :
BD-Ortho ® ©IGN - PARIS - 2009
Lambert 93 - RFG93
Copie et reproduction interdites, le 15/11/2011
Référence interne : W:\ETUDES_CARTO\Etudes_2011\N_Molieres_Berck(556011)\Projet

B. ANALYSE DES ETATS DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. Ache rampante (*Heliosciadium repens*)

La carte des habitats d'espèce déclinée dans la Partie A ne reprend pas les habitats au sein desquels l'Ache rampante a été observée ponctuellement mais qui ne sont pas favorables à son développement. En effet, les sabots des bovins étant le vecteur majeur de la dispersion de l'espèce, il se peut que celle-ci se retrouve temporairement en dehors de ses « habitats potentiels » de développement.

Quatre habitats d'espèce sont présents sur le site, d'une surface de plus de 26 hectares Comparativement, la surface du site occupée par l'Ache rampante (*Heliosciadium repens*) est d'environ 5 hectares.
La surface stricte des habitats d'espèce de l'Ache rampante (*Heliosciadium repens*) représente donc 5 hectares tandis que la surface des habitats potentiels représente plus de 20 ha.

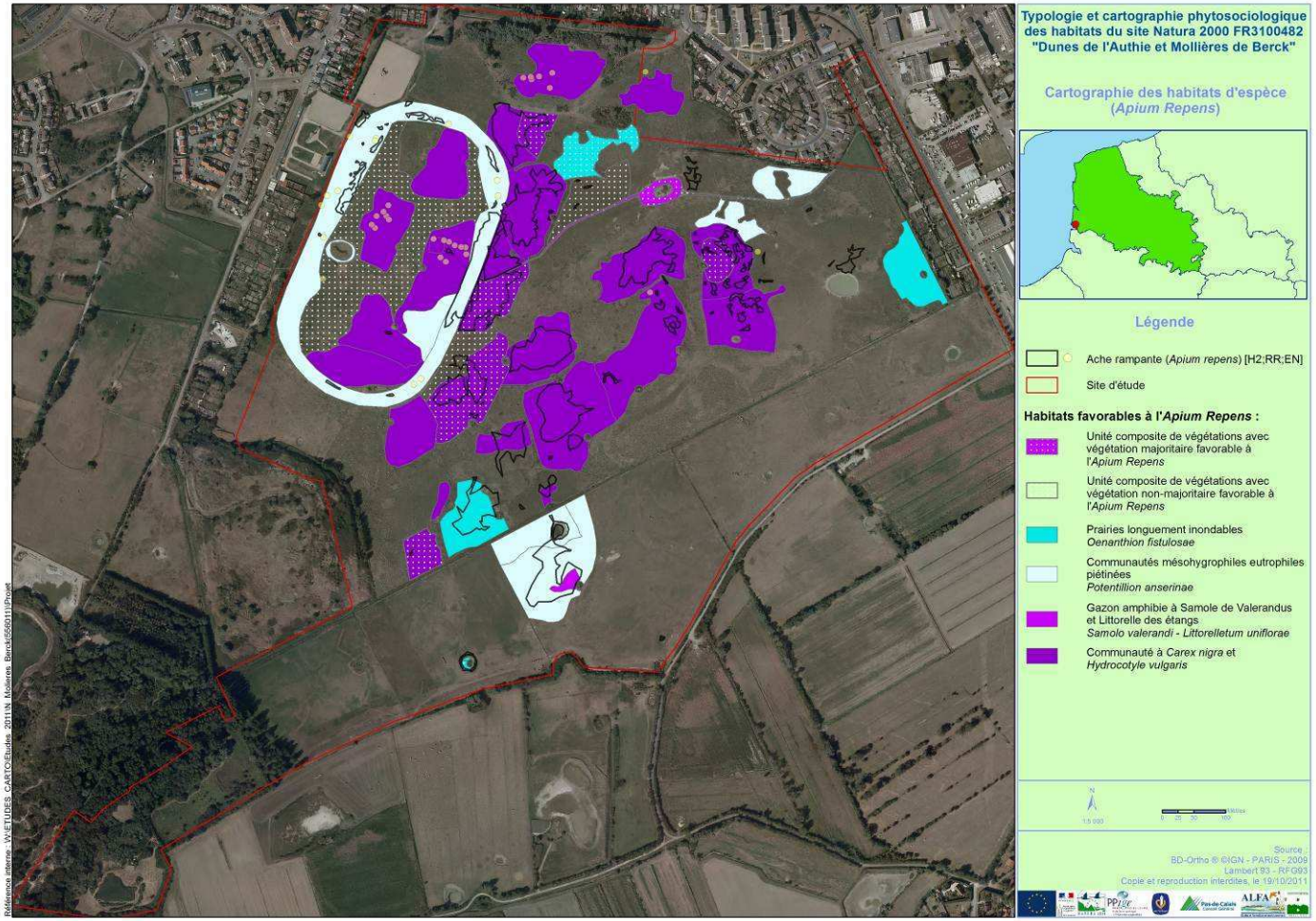

Afin de bien cerner l'enjeu des Mollières de Berck pour la conservation de l'espèce, un bilan comparatif de l'ensemble des stations régionales est présenté ici.
L'espèce à bénéficié, en 2011, de suivis dans le cadre de différents programmes (« Plan Régional d'Action Conservatoire » et « Indicateurs floristiques ») et l'ensemble des stations anciennement connues a fait l'objet de prospections dans le but d'évaluer l'importance de chacune des populations. Le tableau ci-après donne les résultats de ces prospections.

Commune	Lieu dit	Surface occupée en 2011	État de la population
Berck	Les Mollières	5,15 hectares	augmentation
Cucq	Grande Tringue	100 m²	augmentation
Dannes	Dunes du Mont Saint-Frieux	-	disparue
Le Touquet-Paris-Plage	La Plaine Lolotte	-	disparue
Lille	Parc Vauban	200 m²	stagnation
Maintenay	Marais de Bertonval	-	disparue
Roussent	Les grands trous	50 m²	augmentation
Saint-Josse	Marais de Villiers	-	disparue
Tigny-Noyelle	Marais de Tigny	10 m²	diminution
Vred	La Grande Tourbière	20 m²	augmentation
Wandignies-Hamage	Marais de Sonneville	43 m²	augmentation

Tableau 2 : bilan relatif à la connaissance d' Heliosciadium repens en Région Nord-Pas de Calais

Au niveau national, l'espèce est présente dans 12 départements pour 33 stations. Parmi ces 33 stations, 20 sont localisées dans les seuls départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord. Une carte de répartition de l'espèce au niveau national est présentée ci-après.

Avec une surface de plus de 5 hectares, les populations d'Ache rampante des Mollières de Berck représentent un patrimoine majeur pour la conservation de l'espèce au niveau régional et national.

Répartition nationale de l'Ache rampante (*Heliosciadium repens*)

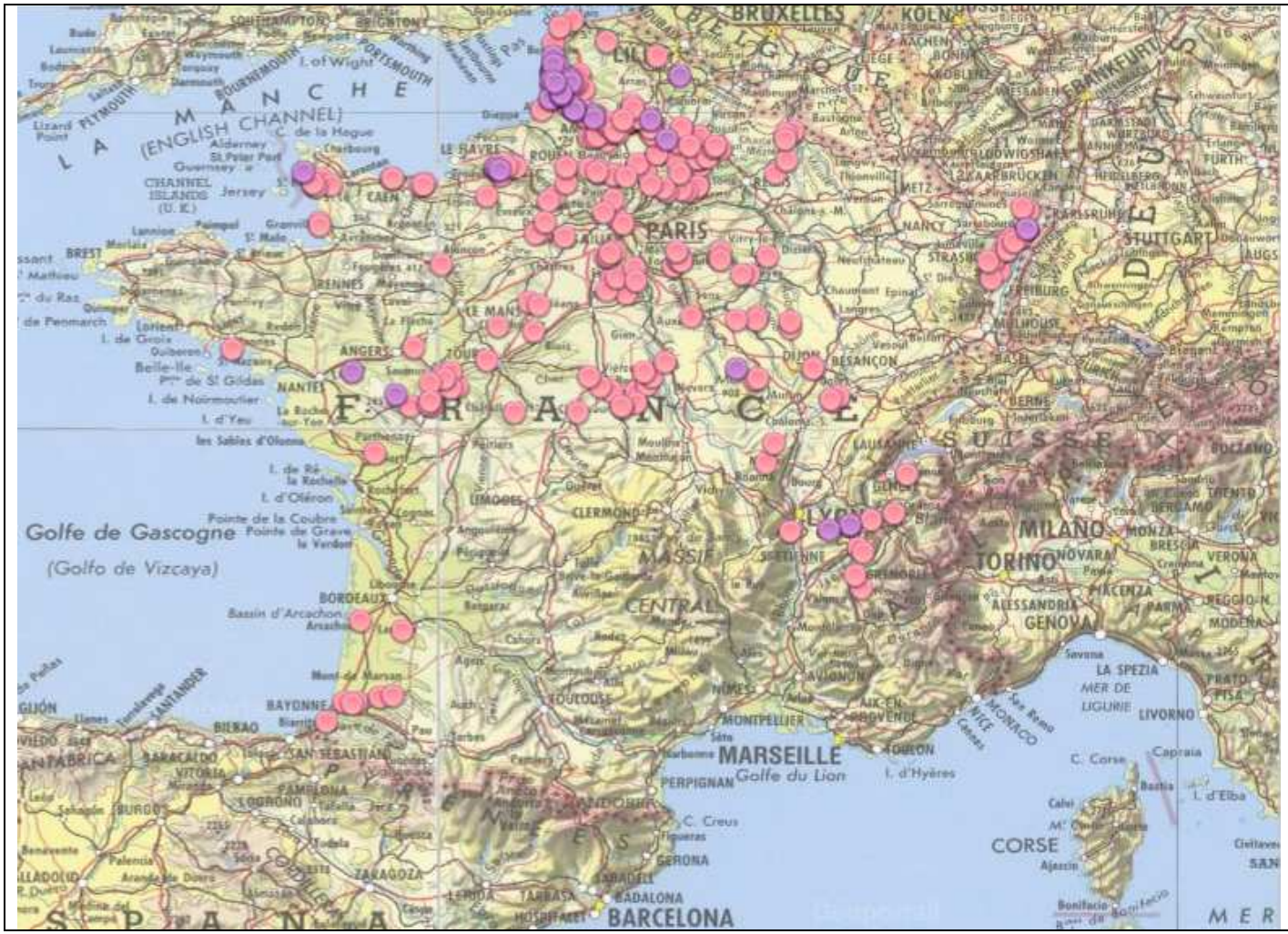

Légende :

- Observations depuis 1990
- Observations antérieures à 1990

Département	Nombre de stations connues actuellement
Ain	1
Aisne	1
Isère	1
Maine-et-Loire	1
Manche	1
Nièvre	1
Nord	3
Pas-de-Calais	7
Bas-Rhin	1
Seine-Maritime	2
Deux-Sèvres	1
Somme	13

Source : Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN)

Ache rampante					
Paramètres	**Répartition sur le site**	**Population sur le site - évolution connue**	**Habitat(s) de l'espèce**	**Tendances d'évolution dans la configuration actuelle du site**	**Evaluation de la capacité d'accueil du site pour le maintien d'un état de conservation favorable de l'espèce**
Etat sur le site	F	F	F	F	F
Justification	Localisation concentrée dans la partie nord du site avec toutefois des observations ponctuelles dans la partie sud, propriété de Groffliers. Les conditions favorables à l'expression de l'espèce restent toutefois limitées.	L'espèce est suivie avec une connaissance sur le site remontant au moins aux années 1880.	Les habitats de l'espèce sont étendus avec des potentialités d'expression conséquentes (20 ha d'habitats potentiels identifiés - CRP, 2011)	Progression des surfaces occupées : de l'ordre de 1000 individus observés en 1994, l'estimation en 2011 portait la surface couverte à plus de 5 ha, et 20 ha d'habitats potentiels.	Nécessité de maintenir les conditions actuelles de gestion, avec ajustements à la marge.
Facteurs d'influences majeurs	Les conditions actuelles de gestion sont globalement favorables : pression de pâturage, gestion des niveaux d'eaux et rajeunissements par étrépage (« dégazonnages »).				

Tableau 3 : bilan relatif à l'état de conservation de l'Ache rampante sur le site

2. Triton crêté (*Triturus cristatus*)

L'état de conservation s'apprécie en prenant en considération les paramètres suivants :

- l'aire de répartition
- l'effectif des populations
- la surface d'habitat qu'occupe l'espèce
- les perspectives futures de maintien, visant à étudier la garantie de viabilité à long terme de l'espèce (analyse des pressions actuelles et des menaces pesant sur l'espèce et son habitat).

L'état de conservation peut être considéré comme :

favorable
défavorable inadéquat
défavorable mauvais
inconnu

L'analyse est réalisée pour chacun des paramètres en utilisant les données quantitatives, l'extrapolation de données d'échantillonnage et/ou les avis d'expert.

L'évaluation de l'état de conservation a été déterminé en faisant le **bilan** entre ces différents critères et selon la cotation suivante (*Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire - Guide méthodologique. MNHN, 2007*) :

F : Favorable (vert)	si tous les critères sont favorables, ou 3 critères favorables + 1 inconnu
Di : Défavorable inadéquat (orange)	au moins 1 critère Défavorable inadéquat, mais pas de critère Défavorable mauvais
Dm : Défavorable mauvais (rouge)	au moins un critère Défavorable mauvais
I : Inconnu	au moins 2 critères inconnus, sans critère Défavorable (inadéquat ou mauvais)

Tableau 4 : cotation utilisée pour le choix de l'état de conservation

Il sera dit favorable lorsque :
- les études montrent que l'espèce en question est susceptible de continuer à être un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient ;
- l'aire de répartition de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible (stabilité ou extension) ;
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent sur le long terme.

En d'autres termes, l'état de conservation favorable peut être décrit comme une situation dans laquelle un type d'habitat ou une espèce se porte suffisamment bien en termes qualitatif et quantitatif, et a de bonnes chances de continuer sur cette voie.

Triton crêté

Paramètres	Répartition sur le site	Population sur le site - évolution connue	Habitat(s) de l'espèce	Tendances d'évolution dans la configuration actuelle du site	Evaluation de la capacité d'accueil du site pour le maintien d'un état de conservation favorable de l'espèce
Etat sur le site	?	?		?	?
Justification	Aucune observation en 2011 et aucune information bibliographique de répartition sur le site.	Pas de données récentes permettant de confirmer la présence sur le site.	Pour la reproduction : caractère temporaire des mares favorables, piétinement par le bétail. Pour l'hibernation : peu de zones favorables hormis la micro-topographie (avec fréquentation pour l'activité cynégétique à signaler). Pour la chasse : zone favorable.	Présence à proximité de l'espèce confirmée ces dernières années, permettant la colonisation du site du fait de liaisons écologiques favorables aux échanges. Durabilité de l'inondation des mares nécessaire toutefois.	Sous réserve des possibilités d'une alimentation plus durable de mares, voire de la définition de zones d'exclos.
Facteurs d'influence majeurs	La fluctuation des niveaux d'eau dans les milieux aquatiques favorables à la reproduction de l'espèce est un des facteurs pouvant expliquer l'absence de l'espèce sur le site. Par ailleurs, le piétinement par le bétail peut constituer un facteur d'influence (qualité d'eau, dérangement ?).				

Tableau 5 : bilan relatif à l'état de conservation du Triton crêté sur le site

II. FACTEURS D'INFLUENCE ET ANALYSE DES TENDANCES D'EVOLUTION

La typologie utilisée est basée sur les facteurs influençant l'évolution des espaces dans le cadre de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, avec des regroupements ou des précisions parfois apportées et une analyse qui porte sur les facteurs d'influence au sens large, c'est à dire pouvant avoir **une influence positive ou négative**, sans parler spécifiquement de facteurs de dégradations. En effet, le DOCOB peut être le moyen d'assurer la poursuite de certaines actions favorables, alors que des propositions seront émises pour limiter voire supprimer les facteurs négatifs.

A. LES FACTEURS D'INFLUENCES NATURELS ET ANTHROPIQUES

1. Atterrissement, envasement, assèchement de milieux aquatiques et humides

Codification : 91.1

Les milieux aquatiques et humides pourraient être concernés par une tendance à l'atterrissement sans un rajeunissement régulier lié à la gestion menée par les chasseurs.

L'envasement est accentué par le bétail qui a un libre accès aux différents plans d'eau (fécès), avec des conséquences associées de déstabilisations ponctuelles des berges et des phénomènes de turbidité.

L'assèchement des mares de chasse et de l'ensemble de la zone est à signaler, avec des effets possibles sur les habitats naturels et les espèces.
Cet assèchement est volontaire, lié aux activités cynégétiques et agricoles ; il peut donc être maîtrisé en partie, sachant que la remise en eau est en partie maîtrisée, grâce aux ouvrages hydrauliques, dont le fonctionnement est manuel. La remise en eau reste toutefois tributaire des conditions météorologiques qui permettent ou non d'atteindre des niveaux d'eau assurant l'inondation des mollières.

2. Gestion du site

Elle est menée de façon conjointe par des exploitants agricoles et par les associations de chasse, avec une complémentarité dans les modalités d'intervention : les chasseurs sont chargés de la gestion des niveaux d'eau, à l'année, et entretiennent leurs mares de chasse alors que les deux exploitants agricoles font pâturer leurs bêtes selon des modalités reconduites de façon systématique d'une année sur l'autre.

Codification : 45.0 (pâturage)
Le pâturage est essentiel pour le maintien des conditions d'expression du patrimoine sur le site et se pratique depuis de nombreuses années, comme a permis de le vérifier la recherche réalisée aux archives de Berck (voir partie A). Le bétail a pu évoluer au cours du temps ; les bovins constituent l'outil de gestion actuel.

Sans être affichée comme étant de **portée conservatoire**, cette gestion permet de maintenir les habitats naturels ouverts et à favoriser l'expression des milieux naturels d'intérêt patrimonial.

Le pâturage est basé sur la reconduction de traditions, en partie cadrées par un système de convention.

Codification : 46.0 (suppression ou entretien de la végétation, fauchage, étrépage)
Des interventions par fauche aux abords et dans les mares de chasse complètent le pâturage.
Elles sont associées à des étrépages (« dégazonnages » localement) qui visent à rehausser les petites digues qui se trouvent piétinées par le bétail, et qui tendent à s'affaisser avec le temps.
Ces dégazonnages manuels se font relativement empiriquement, en fonction des besoins de rehausser les digues, sur des surfaces qui ne sont pas particulièrement identifiées préalablement mais qui se situent toujours à proximité immédiate des mares car les opérations se font manuellement. L'action permet indirectement un rajeunissement du milieu favorable à l'expression de l'Ache rampante mais ce n'est pas cet objectif qui est visé au départ.
La gestion des niveaux d'eau, liée à l'activité cynégétique est en adéquation avec les besoins de l'Ache rampante ; en revanche, l'évacuation des eaux au printemps ne semble pas favorable à l'utilisation des mares par le Triton crêté. A noter toutefois le caractère durable de certaines mares sans que celles-ci ne soient pourtant fréquentées par l'amphibien.

3. Fermeture du milieu - dynamique spontanée d'embroussaillement

Codification : 91.5
Elle est limitée par le pâturage qui maintient une ouverture des milieux. Elle a toutefois permis le développement de fourrés arbustifs de façon très ponctuelle, mettant en évidence l'hétérogénéité de la pression de pâturage et offrant de rares zones boisées sur le site (en complément des plantations réalisées.

4. Plantations

Codification : 53.0
Elles se limitent aux abords du site, permettant de constituer des écrans végétaux garantissant des conditions de tranquillité suffisante aux chasseurs dans le cadre de leur activité.

5. Pression exercée par les herbivores sauvages

L'impact d'herbivores sauvages (93.2) que sont le Lapin de garenne et le Lièvre commun reste limité et ne constitue pas un facteur d'influence majeur.

6. Dynamique morpho-sédimentaire

Codification : 81.0
Le recul du trait de côte est important sur le site NATURA 2000, avec des conséquences directes marquées dans la partie Dunes de l'Authie (estimation d'un recul entre 50 et 100 mètres sur moins de 50 ans).
Le recul de 30 ha de dunes en une trentaine d'années s'est accompagné d'une avancée de la « Grande Dune », qui reste dans les conditions actuelles éloignée de la partie Mollières de Berck mais qui pourrait à terme engendrer un saupoudrage de sable sur le secteur.

En cas de submersion marine, du fait de la topographie sur le site, l'immersion des terrains arrière littoraux (mollières) est à envisager, avec des modifications des conditions abiotiques (apport d'eaux salées). Celles-ci pourraient redynamiser les populations subhalophiles qui ont été observées de façon très ponctuelle sur le site, mais iraient à l'encontre de l'expression de l'Ache rampante.

7. Espèces invasives et envahissantes

Codifications : 91.4 et 93.3
Deux taxons à caractère invasif ont été observés en marge du site : le Séneçon à feuilles étroites (*Senecio inaequidens*) et la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*). Bien que le premier taxon soit peu menaçant pour le site (invasif potentiel), la Renouée du japon est une espèce invasive avérée, avec un développement actuellement le long du fossé bordant les jardins familiaux dans la partie nord du site.

8. Fréquentation humaine

Codification : 61.0 pour ce qui est des sports et loisirs de plein air
La fréquentation est limitée sur le site, dominée par l'usage privatif qu'en font les chasseurs : circulation à pied et en véhicules légers, occupation des huttes, gestion des mares de chasse.
Les agriculteurs n'utilisent que très ponctuellement le site : pose de clôtures amovibles, la surveillance étant réalisée depuis les abords.

Les activités équestres induisent diverses influences sur le secteur des mollières : stationnement de véhicules, circulation à pied, à cheval, animations sonores. Celles-ci sont concentrées essentiellement autour de l'hippodrome mais les souhaits de créer un cheminement le long des jardins familiaux pourraient modifier les modalités d'utilisation du secteur.

Lors de **manifestations équestres**, relevant d'activités sportives, les effets sur les milieux peuvent être impactants : sols humides, qui « marquent » facilement, animaux lourds, dont le nombre peut rendre exponentiels les effets sur les milieux…

La fréquentation individuelle reste ponctuelle sur le site, les usages sur le site ayant induit une certaine exclusivité de l'utilisation de l'espace. On note tout de même quelques promeneurs (riverains).

Codification : 25.0 (nuisance liées à la surfréquentation, au piétinement)
Le piétinement est lié à la circulation piétonne, motorisée et équestre sur le site.
Cette pression engendre des phénomènes de **dégradation, voire de déstabilisation d'habitats naturels**.
Les dérangements de la faune peuvent avoir des conséquences plus ou moins dommageables en fonction de la période des passages et des conditions de circulation.
C'est ainsi que les passages en période de reproduction peuvent s'avérer des plus perturbants en menaçant les risques de succès reproducteur.
Les dépôts de déchets et matériaux divers sont à signaler sur le site.

Codification : 62.0 (chasse)
Parmi les principaux effets négatifs, on notera la fréquentation, avec le piétinement possible d'habitats à forte valeur patrimoniale.
En revanche, il faut mettre en avant l'effet positif global de la gestion, que ce soit la gestion des niveaux d'eaux ou les modalités d'étrépage (« dégazonnage ») qui ont permis le maintien de conditions favorables à l'expression de l'Ache rampante. On peut souligner la continuité dans la gestion (caractère pérenne des modes de gestion), du fait d'une transmission des gestes entre les membres des associations de chasse au cours des années. On pourra regretter le manque de suivi des opérations réalisées, qui rend difficile le croisement entre les observations de terrain (expression de végétations différentes en fonction des zones) et les actions (pas de cartes de localisation des zones d'étrépage, des zones inondées…).

L'héritage des pratiques se fait par oral en reproduisant les gestes des anciens. C'est pourquoi un partenariat étroit avec les chasseurs a visé à transcrire les différentes pratiques dans la partie A du DOCOB.

III. DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Le site (ou plutôt le sous-site) est assez limité en surface et les enjeux se dégagent aisément :

- Conservation des populations d'*Heliosciadium repens* et amélioration des conditions favorables à l'expression des habitats de l'espèce (harmonisation dans les pratiques de gestion avec ajustements ponctuels)
- Amélioration des conditions de développement de la biodiversité dans les mares permanentes
- Amélioration des connaissances relatives au patrimoine naturel
- Renforcement de la complémentarité entre les deux entités du site NATURA 2000 (sur le volet relatif à l'accueil du public mais aussi à la gestion)

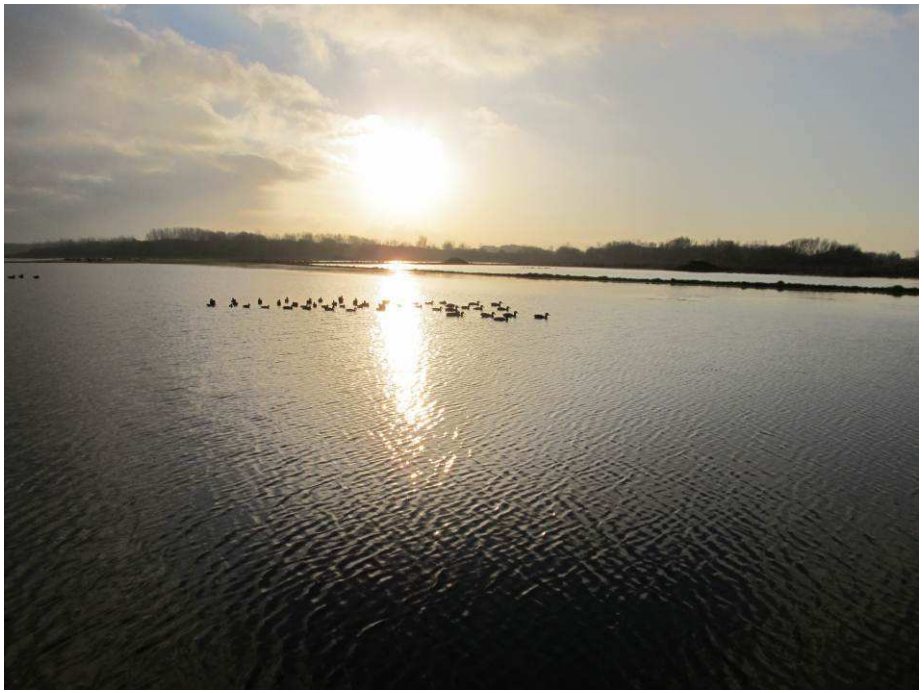

A. ENJEUX LIES AU PATRIMOINE NATUREL

La définition des enjeux mérite de s'attarder aux éventuelles incompatibilités entre habitats ou entre espèces, voire entre habitats et espèces afin de dégager si tel était le cas, des priorités, ou une organisation spatiale permettant de favoriser l'expression du patrimoine naturel le plus exhaustif possible.
Il apparaît que certains habitats sont liés par une dynamique naturelle, une relation spatiale ou une dynamique topographique qui induit une étroite association avec la gestion pratiquée, en particulier la gestion des niveaux d'eau qui peut engendrer des évolutions vers l'un ou l'autre système (voir schéma suivant, rappelant la dynamique développée dans la partie A, sources : Delplanque & coll., 2011).
Par ailleurs, en ce qui concerne les espèces :

- Pour l'Ache rampante, deux des habitats naturels sont exploités par l'espèce. Les éventuelles interactions avec les autres espèces sont très indirectes et ne méritent donc pas d'être explicitées ici ;
- Pour le Triton crêté, l'utilisation des habitats naturels est possible mais reste anecdotique si ce n'est pour les communautés à characées qui peuvent être exploitées durant la reproduction des individus (mais deux dépressions occupées uniquement).
- les chiroptères peuvent exploiter les mares comme terrains de chasse mais le lien entre les habitats naturels et les proies ne peut être véritablement mis en avant.

Schéma issu de la partie A, permettant de rappeler la dynamique de végétation pour le système hygrophile

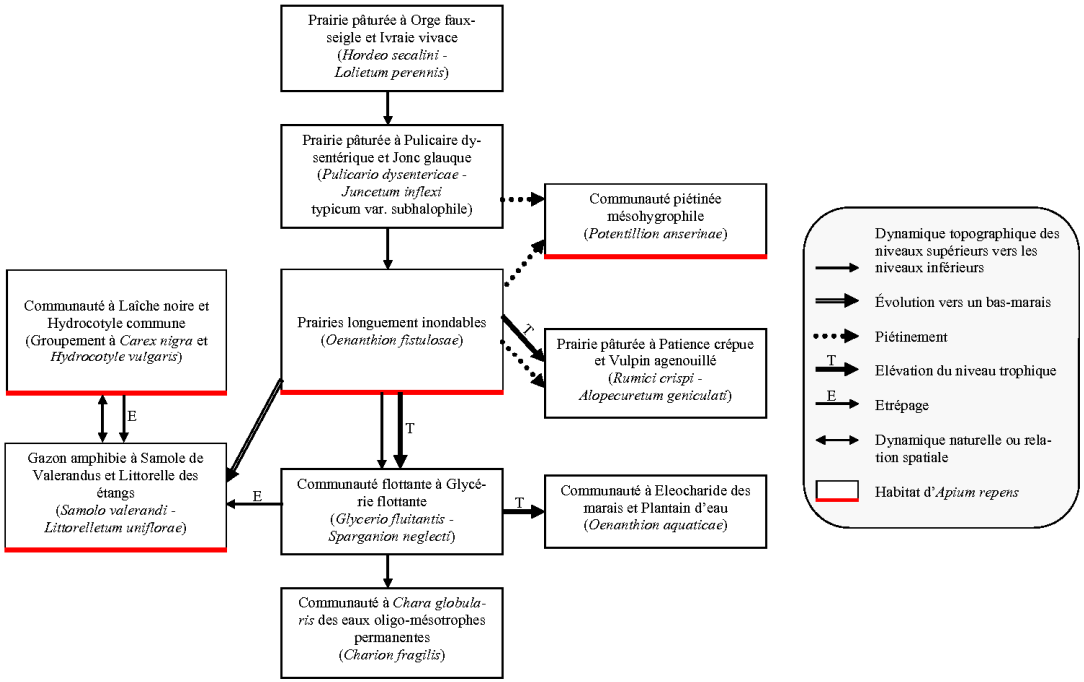

	7230-1	3110-1	3140-1	*Heliosciadium repens*	*Triturus cristatus*	*Littorella uniflora*	Autres amphibiens	Chiroptères
7230-1 (végétation des bas-marais neutro-alcalins / Bas-marais à Laîche noire et Hydrocotyle commune / Communauté à *Carex nigra* et *Hydrocotyle vulgaris*)								
3110-1 (eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae / Gazon amphibie à Samole de Valerandus et Littorelle des étangs)	Le 7230 peut succéder au 3110 en période sèche (dynamique naturelle). 7230 disparaissant au profit du 3110 en cas d'étrépage							
3140-1 (communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques Herbier à Chara globuleuse *Charetum fragilis*)	Dynamique topographique (durée d'inondation importante)	Dynamique topographique (durée d'inondation importante)						
Heliosciadium repens	Habitat préférentiel pour l'Ache rampante sur le site	Habitat préférentiel pour l'Ache rampante sur le site	Selon la durée d'inondation					
Triturus cristatus	Fréquentation marginale de l'habitat par le Triton crêté	Fréquentation marginale de l'habitat par le Triton crêté	Fréquentation possible de l'habitat par le Triton crêté					
Littorella uniflora	Fréquentation possible de l'habitat par l'espèce	Fréquentation possible de l'habitat par l'espèce	Fréquentation possible de l'habitat par l'espèce					
Autres amphibiens		Fréquentation marginale de l'habitat par les espèces	Fréquentation possible de l'habitat par les espèces		Compétition ?			
Chiroptères								

Pas de lien

Lien(s) existants ou possibles (lien topographique, dynamique, etc) et évolution favorable à l'un des deux

Utilisation/fréquentation de l'habitat par l'espèce

Tableau 6 : croisement des enjeux liés au patrimoine naturel

B. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE ENTRE LES ENJEUX ET LES ACTIVITES SUR LE SITE

L'analyse porte sur les différentes activités pratiquées sur le site et leurs effets (positifs ou négatifs) sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation du site (ce point ne vise pas à éluder la nécessité d'une étude d'évaluation des incidences pour les activités, mais à éclairer sur leurs incidences actuelles connues) :

Légende utilisée :

☺ *Compatibilité*

☹ *Incompatibilité ou risque d'incompatibilité à considérer*

		Activités cynégétiques				Pâturage	Activités équestres
		Etrépage	**Gestion des niveaux d'eau**	**Fauche**	**Chasse**		
7230-1	Végétation des bas marais neutro-alcalins, bas marais à Laîche noire et Hydrocotyle commune. *Communauté à Carex nigra et Hydrocotyle vulgaris.*	☺ sous réserve de maîtriser les profondeurs, les fréquences et surfaces d'étrépage	☺	☺	/	☺ sous réserve de ne pas atteindre une trop forte pression de pâturage	☹ Piétinement pouvant dégrader voire détruire l'habitat effectif ou potentiel
3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae* Gazon amphibie à Samole de *Valerandus* et Littorelle des étangs *Samolo valerandi - Littorelletum uniflorae*	☺ sous réserve de fréquence et de profondeurs d'étrépages correctes et en lien avec les autres facteurs. Importance de la combinaison des facteurs favorables	☺ sous réserve d'une durée d'inondation suffisante. La qualité de l'eau pourrait constituer un facteur limitant de l'expression de l'habitat. Effet en lien avec les autres facteurs. Importance de la combinaison des facteurs favorables	/	/	☺ sous réserve d'une pression de pâturage adaptée. ☹ Risque de modification de la qualité des eaux en cas d'un pâturage trop important. Effet en lien avec les autres facteurs. Importance de la combinaison des facteurs favorables.	☹ Piétinement pouvant dégrader voire détruire l'habitat
3140-1	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques Herbier à *Chara* globuleuse *Charetum fragilis*	Non concerné	☺, avec menace en cas d'assèchement	non concerné	/	☹ ? Piétinement défavorable ?	☹ Piétinement pouvant dégrader voire détruire l'habitat

		Activités cynégétiques				Pâturage	Activités équestres
		Etrépage	**Gestion des niveaux d'eau**	**Fauche**	**Chasse**		
1614	Ache rampante	☺ sous réserve de ne pas atteindre les couches d'argile et d'espacer les interventions (pas de temps minimum de 3 ans)	☺ sous réserve d'une inondabilité suffisante, calquée sur les pratiques actuelles (reproduisant des modes opératoires "traditionnels")	☺ avec extension des zones de fauche à envisager	non concerné	☺ mode de gestion essentiel au maintien de l'espèce ; pression actuelle à maintenir voire renforcer	☹ piétinement pouvant dégrader voire détruire les habitats d'espèces (potentiels ou effectifs)
1661	Triton crêté	non concerné	☹ défavorable du fait de la précocité de l'ouverture des ouvrages hydrauliques au printemps	☹ destruction de zones herbacées pouvant constituer des zones d'alimentation potentielles (territoires de chasse)	non concerné	☹ défavorable pour les zones de reproduction potentielles du fait du piétinement (turbidité) et potentiellement de la qualité d'eau. Destruction de zones herbacées pouvant constituer des zones d'alimentation potentielles (effet limité voire anecdotique sur les territoires d'hibernation en créant des micro-habitats par le biais du pietinement)	☹ écrasement (probabilité limitée) et dégradation de l'habitat potentiel de reproduction

Tableau 7 : analyse de la compatibilité entre les enjeux et les activités sur le site

1. Analyse de la compatibilité entre les enjeux et les programmes collectifs

L'analyse porte sur les différents programmes collectifs identifiés et leurs effets (positifs ou négatifs) :

	Freins	Facteurs favorables	Préconisations
PLU	UH sur la partie "hippodrome", pouvant menacer certains habitats naturels	ND sur une grande partie du site	Evolution du zonage UH ?
SAGE de l'Authie		Gérer les milieux aquatiques	Garder l'objectif lié au maintien des zones humides sur le site
PPR	Effets des éventuels aménagements de protection des biens et des personnes ou de la non-intervention sur l'alimentation en eau, avec en particulier les évolutions de la salinité	Zone tampon que représente les mollières	Intégrer l'analyse des effets des éventuels aménagements sur les nappes et l'alimentation du site
DOCOB sur la partie "Dunes"	/	Continuité dans le fonctionnement écologique littoral/arrière-pays	Partenariat, échanges à prévoir, en particulier pour un schéma d'accueil assurant la continuité entre les entités, visant au final l'efficacité de la protection du patrimoine naturel
Projet de Parc Naturel Marin	/	/	Partenariat, échanges à prévoir
Réflexions liées à la Trame verte et bleue (SCOT Montreuillois)	/	Renforcement des liaisons écologiques	Implication du propriétaire dans la démarche avec intégration des enjeux de préservation du patrimoine naturel
Zones de préemption au titre des ENS	/	Outil de protection envisageable en cas de difficulté à trouver une continuité dans la gestion	Partenariat, échanges à prévoir

Tableau 8 : analyse de la compatibilité entre les enjeux et les programmes collectifs

IV. DEFINITION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les espèces et habitats naturels de la Directive Habitats-Faune-Flore constituent la base des objectifs stratégiques ; ils peuvent être associés à des enjeux liés aux autres espèces d'intérêt patrimonial.
Ils s'appuient donc sur les enjeux identifiés :

- Conservation des populations et amélioration des conditions favorables à l'expression des habitats de l'espèce (harmonisation dans les pratiques de gestion avec ajustements ponctuels)
- Amélioration des conditions de développement de la biodiversité dans les mares permanentes
- Amélioration des connaissances relatives au patrimoine naturel
- Renforcement de la complémentarité entre les deux entités du site NATURA 2000 (sur le volet relatif à l'accueil du public mais aussi à la gestion)

2 objectifs stratégiques hautement prioritaires

- Poursuivre voire affiner la gestion favorable à l'expression d'*Heliosciadium repens* eu égard à la responsabilité vis-à-vis de l'espèce
(modes opératoires - pâturage, gestion hydraulique, étrépage, fauche / gestionnaires : pérennité des actions actuelles, harmonisation entre Groffliers et Berck…)-
- Préserver voire accroître les conditions d'accueil des espèces animales et d'expression des végétations dans les mares

4 objectifs prioritaires

- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel, en lien notamment avec les pratiques de gestion
- Assurer une continuité et une complémentarité de la gestion et du schéma d'accueil du public entre les deux entités du site FR3100482
- Favoriser la diffusion de l'information naturaliste, les échanges entre gestionnaires, utilisateurs et scientifiques notamment sur le volet relatif à la gestion
- Préserver voire accroître les conditions d'accueil des espèces protégées patrimoniales et des habitats naturels non communautaires